

La capsule prévention OPTIMUM

Décembre 2016 - N° 1

Des conseils simples pour éviter l'effondrement de votre toit

L'hiver est à nos portes et la saison froide apporte bien souvent son lot de problèmes... En particulier, le poids de la neige sur les toitures, surtout lorsque celle-ci est mêlée à des précipitations liquides, peut causer des dommages considérables !

Toutefois, il est rassurant de savoir que certaines mesures préventives peuvent limiter les dégâts. C'est pourquoi l'équipe d'Optimum Assurance Agricole tient à vous rappeler certains gestes simples qui peuvent réduire, et même éliminer les risques d'effondrement de votre toit :



Avant l'hiver, vérifiez l'état des toits de vos bâtiments, afin de déceler toute déformation du sommet et détecter toute trace de rouille qui empêcherait la neige d'y glisser facilement. Inspectez aussi l'état des fermes de toit (membrures en bois, goussets métalliques, etc...) et apportez les modifications nécessaires avant l'hiver.

Pendant la période hivernale, il est important de ne pas laisser la neige et/ou la glace s'accumuler, c'est-à-dire, jamais plus de 24 po. ou environ 60 cm* sur les toits des bâtiments. Une surcharge de poids sur ces structures pourrait provoquer leur affaissement ou leur effondrement. Une attention particulière doit être apportée aux appentis, aux toitures à faible pente et aux jonctions de bâtiments de différents niveaux.

Pour déneiger les toitures, il vaut mieux faire appel à des professionnels qualifiés qui disposent d'un équipement adéquat. Ces quelques gestes demeurent la meilleure façon de prévenir les risques de dommage à votre toiture. De plus, ils peuvent permettre d'éviter beaucoup de maux de têtes... n'oublions pas qu'un sinistre, peu importe sa nature, est éprouvant et est d'autant plus regrettable lorsqu'il aurait pu être évité !

Rappelons aussi que, selon la Loi sur les Ingénieurs du Québec, pour la fabrication des fermes de toit d'un bâtiment dont le coût excède 100 000 \$, il est obligatoire d'avoir des plans et devis scellés et signés par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Si vous avez des questions, surtout en ce qui concerne la prévention, appelez-nous, nos préventionnistes se feront un plaisir de vous répondre !

Bon hiver !

*À titre indicatif seulement. Cela exclut les conditions météo exceptionnelles comme les chutes de verglas.

François Duhaime, TPI
Chef d'équipe, prévention
Optimum Assurance Agricole inc.

819 460-1085 ou 1 800 567-9369
fduhaime@oaa.qc.ca